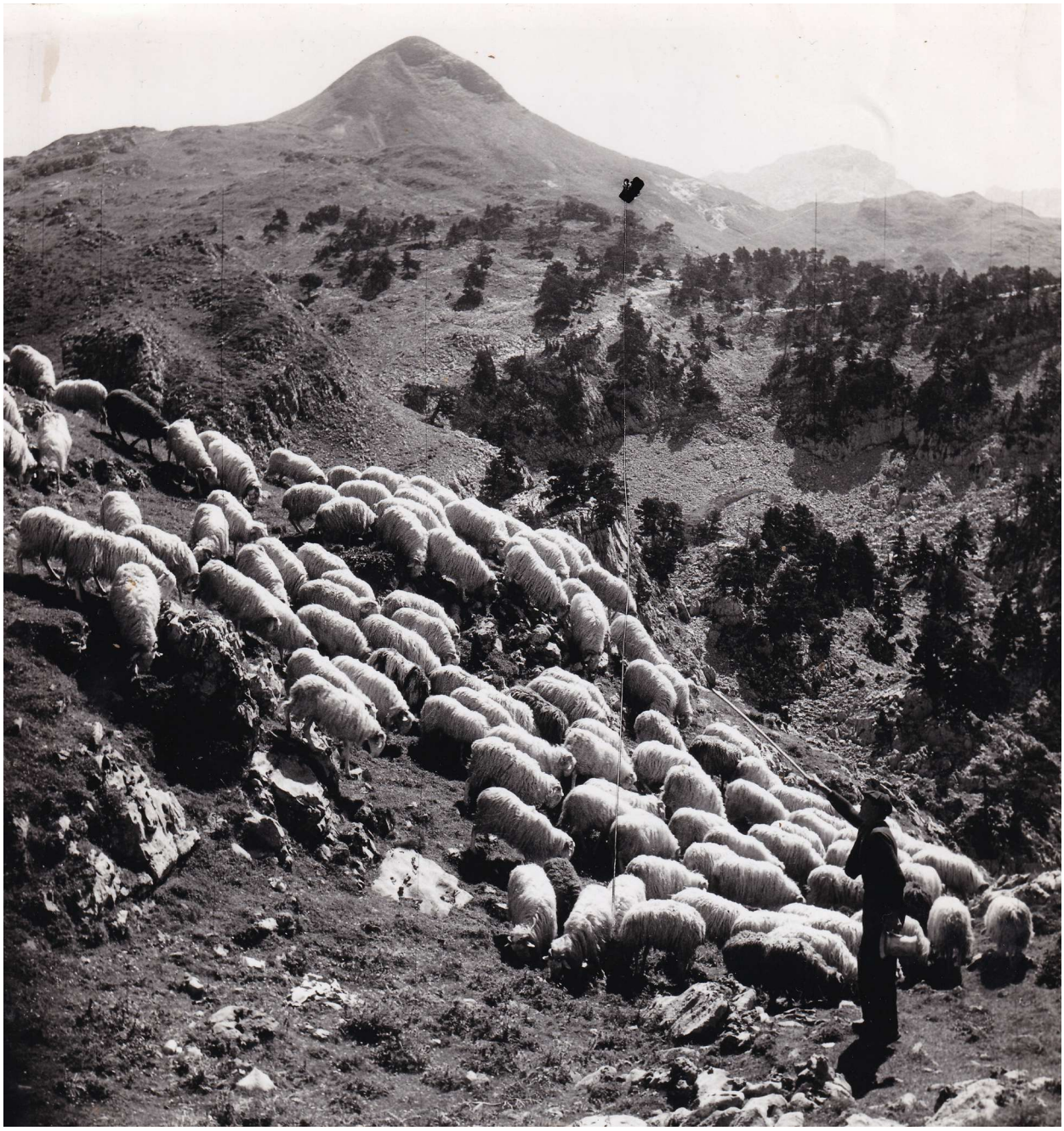
Les parcours de soleil à soleil.

Pour partager équitablement la ressource des pâturages des montagnes, chaque berger pouvait faire pâturer son troupeau tous les jours, du lever au coucher du soleil, sur un territoire délimité.

Le soir, le berger avait l'obligation, sous peine de sanctions, de ramener et de parquer son troupeau dans un enclos près de sa cabane. Cette disposition l'empêchait d'aller trop loin sur le pâturage.



Berger guidant son troupeau dans son parcours.